



Comment se séparer d'un artisan qui ne poursuit pas son chantier?

Par **ghoscup**, le **03/09/2008** à **16:18**

Bonjour,

Voici ci-dessous la situation dans laquelle je me trouve en tant que client :

Dans le cadre de la pose d'un portail automatique pour ma résidence principale (pour info : mon épouse et moi même sommes propriétaires au travers d'une SCI qui nous appartient), j'ai contracté avec une SARL la fabrication (qu'il soustraite) et la pose d'un portail coulissant.

La date de signature de la commande remonte au 16/04/2008, et le délais (prévisionnel) prévu pour la livraison était de 4 semaines (mentionnée sur la commande). A cette date j'ai versé 40% du montant des travaux (soit 3300 € sur les 8250 € TTC du total chantier)

Les travaux n'ont commencé qu'au 10/06/2008, et devaient se finir d'après l'artisan fin juillet au plus tard. A ce jour, j'ai bien reçu la livraison du portail, la chape de ciment permettant au portail de coulisser a bien été réalisée (elle n'est d'ailleurs pas de niveau !) et depuis la fin juillet la pose du dit portail ainsi que la réalisation des piliers restent en suspens.

Dans ce cadre, après trois appels passés à la SARL, je suis toujours sans nouvelle d'un planning de finition des travaux.

Que dois-je faire ? Puis-je commanditer une autre société pour finir la pose ? Quelles seront mes garanties ? Est-il possible de dénoncer une non conformité de ce contrat pour leur retirer le marché ?

Merci de vos réponses, je ne veux pas commettre d'erreur de procédure, qui pourraient me

pénaliser en cas de recours juridiques.

Cordialement,

GHOSCUP